

Décision

Générale

colonial

Décision n° 356 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 356

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 février 1967

Numéro JO

n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro

1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

Sont autorisés à effectuer des heures supplémentaires dans la limite fixée par l'arrêté n° 1372 du 12 novembre 1953 susvisé, et exclusivement pour le besoin du Service de l'Information les agents contractuels suivants : M. Mohamed Abdallah Kayari (agent technique laborantin) 9.500 FD M. Moussa Roble Awale (reporter-photographe).. 5.500 FD M. Saïd Mohamed Otto (chauffeur-planton)..... 9.500. FD Gardiens.....4,500: FD Les dépenses visées ci-dessus sont imputables sur le

chapitre 14, budget du Service local, exercice 1967.